

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC LE MARDI 7 JUIN 2022, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 3 JUIN 2022.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth, E. Tedford et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork, et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, ainsi que Madame Kaitlin Leonard, technicienne juridique, sont également présents.

**2022-310** EXERCICE PAR LE MAIRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 53 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES À L'ÉGARD DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-282 RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DES COMMUNICATIONS

---

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 3 mai 2022, le conseil municipal a adopté, à la majorité, la résolution 2022-282 relative à la mise en place d'un comité des communications;

ATTENDU QUE Monsieur le maire Tim Thomas a exercé, dans le délai prescrit, son droit de veto à l'égard de cette résolution, et ce, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE cet article de la Loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise de nouveau au conseil à la séance suivante pour être considéré en priorité.

*Chaque membre du Conseil s'adresse au public.*

*Un vote est demandé.*

*Mesdames les conseillères Homan, Stainforth et Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers Bissonnette, Cowan et Stork votent en faveur de confirmer la résolution 2022-282;*

*Monsieur le maire Thomas, madame la conseillère Tedford et monsieur le conseiller Tremblay votent contre la confirmation de la résolution 2022-282.*

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et majoritairement De confirmer l'adoption de la résolution 2022-282, qui se lit comme suit :

« **2022-282** MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DES COMMUNICATIONS

---

ATTENDU que le conseil est très conscient de l'importance de communiquer au public des informations qui se caractérisent à la fois par leur véracité et leur fiabilité;

ATTENDU que le conseil reconnaît son devoir en matière d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU que le conseil reconnaît l'instantanéité qui caractérise désormais l'accès à de nombreuses formes de communication et la rapidité avec laquelle l'information peut désormais circuler ;

ATTENDU que le conseil reconnaît également sans réserve le droit à la liberté d'expression ;

ATTENDU que le conseil comprend néanmoins son devoir de sauvegarder et de protéger l'image de la Ville en tout temps ;

ATTENDU que le conseil désire éviter de désinformer le public par une communication déficiente, notamment par un contenu erroné ou partisan ;

ATTENDU qu'aux fins de la présente résolution, les communications officielles sont définies comme étant celles qui apparaissent sur les plateformes d'information publique gérées par l'administration de la ville, qui sont payées par la ville avec des fonds publics, ou dans lesquelles apparaissent des emblèmes ou des logos appartenant à la ville ;

Votes contre :  
Monsieur le maire Thomas  
Monsieur le conseiller Tremblay

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et majoritairement

**RÉSOLU** : QUE le conseil, avec l'aide des bureaux appropriés de la ville, établisse un comité des communications (le « comité »), composé de deux membres du conseil qui coprésideront le comité, du maire, du directeur général et de la directrice des communications, et que ce comité sera responsable devant le conseil pour assurer que les communications officielles provenant des membres du conseil ou auxquelles ils contribuent soient de la plus haute qualité et rectitude ;

QUE les deux membres du conseil nommés au comité et à sa coprésidence soient madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen et monsieur le conseiller Brent Cowan;

QUE le comité recommande au conseil les moyens, le cas échéant, de faire en sorte que l'intention exprimée par la présente résolution soit respectée et donne plein effet par son administration ;

QUE la présente résolution deviendra nulle et sans effet le 1er janvier 2026, à moins qu'elle ne soit renouvelée ou modifiée par une résolution du Conseil avant cette date. »

**2022-311**

**APPROBATION – ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLU** :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec la modification suivante :

- Ajout de l'item 60.01 concernant une demande d'aide financière dans le cadre du projet d'un mur antibruit le long de l'autoroute 20.

**2022-312**

**HOMMAGE - RÉCIPiendaIRE DU PRIX HUMANITAIRE TERRY FOX**

Hommage est rendu à Madame Cassandra Gillen, jeune humanitaire, membre du comité consultatif jeunesse et récipiendaire du prix humanitaire Terry Fox.

**2022-313**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2022**

**RÉSOLU** :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'approuver les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 avril 2022, de la séance extraordinaire du 19 avril 2022 et de la séance ordinaire du 3 mai 2022.

**2022-314**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL DU 23 MARS 2022**

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de Stewart Hall du 23 mars 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2022-315** DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION  
DU 15 FÉVRIER 2022

---

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 15 février 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2022-316** PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Étienne Saint-Aubin :

- Projet de rondpoint à l'intersection des avenues Waverley et Salisbury ;
- Le comité de circulation : accès, transparence et consultation.

Linda De Witt :

- Cadillac Fairview et la possibilité d'un PAE dans la zone Mu1 ;
- L'item 10.01 ;
- L'item 30.07.

Maurice Cousineau :

- Les feux de circulation et le capteur à l'intersection de l'avenue Fairview et le boulevard Brunswick ;
- Un lampadaire manquant proche de l'intersection de l'avenue Hermitage et le boulevard Brunswick.

Alain Dubuc :

- Les toilettes publiques et les barrières de ciment situées sur la propriété de la ville située à l'angle nord-ouest de l'intersection du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et l'avenue Cartier.

Yvon Calbert :

- Réservoir de rétention ;
- Récupération du verre.

Nasr El Dabe :

- Le conseil doit travailler ensemble pour les citoyens;
- Les logements abordables et écologiques.

Ivars Sayfy :

- Infrastructure de l'avenue de Breslay ;
- Coûts pour le raccordement de service.

*Madame la conseillère Thorstad-Cullen quitte son siège à 20h41.*

*Madame la conseillère Stainforth quitte son siège à 20h43.*

Alain Marchand (Sotramont) :

- Différents projets dans la ville ;
- Le projet de développement LIVÉO (Phase 3) et demande de rencontre avec le conseil et l'administration.

*Madame la conseillère Thorstad-Cullen reprend son siège à 20h44.*

*Madame la conseillère Stainforth reprend son siège à 20h46.*

Brian Salpeter (Cadillac Fairview) :

- La position des membres du conseil concernant l'utilisation des terrains privés par le public ;
- La densification;
- Un plan d'aménagement d'ensemble.

Susan Weaver :

- L'item 50.04 ;
- Le comité des communications ;
- La transparence.

Gregory Fréchette :

- Le comité des communications ;
- Un plan d'aménagement d'ensemble ;
- Un projet de plan des communications ;
- Un projet de plan pour le déroulement des consultations publiques.

*Monsieur le conseiller Stork quitte son siège à 21h12.*

*Monsieur le conseiller Stork reprend son siège à 21h13.*

Marc-André Roy (Sotramont) :

- Le retrait de certains terrains du Règlement de contrôle intérimaire ;
- L'item 10.01 ;
- Le projet de développement PRIMA 4
- Le projet de développement LIVÉO (Phase 3).

Terry Muise :

- La durée du gel du développement
- Les problèmes de circulation dans le secteur du boulevard Hymus et l'avenue Stillview en raison du développement ;
- Les toilettes publiques dans le Village de Pointe-Claire au sud du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore.

Raymond Paré (Sotramont) :

- Un plan d'aménagement d'ensemble ;
- Le projet de développement LIVÉO (Phase 3) ;
- Le comité des communications et la possibilité pour les promoteurs de s'adresser aux citoyens.

*Madame la conseillère Tedford quitte son siège à 21h32.*

*Madame la conseillère Tedford reprend son siège à 21h35.*

Andrée Nehma :

- Les projets futurs de pistes cyclables ;
- La sécurité des piétons et des cyclistes sur le boulevard Hymus par rapport au développement.

Lyne Conway :

- Étalement urbain ;
- Les infrastructures de la ville ;
- Le comité des communications.

*Madame la conseillère Homan quitte son siège à 21h45.*

Sarah Boucher (Sotramont) :

- Le règlement de contrôle intérimaire et les outils et méthodes d'analyse pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

*Madame la conseillère Homan reprend son siège à 21h50.*

Lois Butler :

- Remercie Monsieur Weemaes pour son travail dans son rôle de Directeur général ;
- Le départ et le remplacement du Directeur général ;
- Le comité des communications.

Tara Stainforth :

- Demande de clarification au maire concernant plusieurs de ses déclarations faites au public.

**2022-317**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE PC-2946 EN LIEN AVEC LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Monsieur le conseiller Bissonnette donne avis qu'un projet de règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire PC-2946 en lien avec la révision du plan et des règlements d'urbanisme sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Bissonnette dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire PC-2946 en lien avec la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

**2022-318**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2920 SUR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE AFIN D'ABOLIR LES FRAIS DE RETARD

Monsieur le conseiller Bissonnette donne avis qu'un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2920 sur la bibliothèque publique afin d'abolir les frais de retard sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Bissonnette dépose un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2920 sur la bibliothèque publique afin d'abolir les frais de retard.

**2022-319**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2886 NOMMANT UN COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

Monsieur le conseiller Bissonnette donne avis qu'un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2886 nommant un comité consultatif jeunesse afin de modifier certaines dispositions sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Bissonnette dépose un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2886 nommant un comité consultatif jeunesse afin de modifier certaines dispositions.

**2022-320**

APPROBATION – PIIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 mai 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants

RÉSOLU :

Adresse	Projet d'aménagement	Garantie financière
99, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore	Rénovations extérieures – modification aux plans approuvés	5 800 \$
285, boulevard Hymus	Rénovations extérieures – modification aux plans approuvés	- \$
24, avenue Claremont	Agrandissement et rénovations	8 000 \$

et ce, conditionnellement, au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de délivrance du permis de construction;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2022-321** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 136, AVENUE DE DIEPPE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 136, avenue de Dieppe une piscine creusée située à 1,37m de la ligne latérale droite (ouest) de la propriété plutôt que le minimum requis de 1,5m.

**2022-322** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 835, AVENUE SELKIRK

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 835, avenue Selkirk :

- a) Un agrandissement situé à 7,97m de la ligne arrière de la propriété plutôt que le minimum requis de 10m ;
- b) 51 places de stationnement plutôt que le minimum requis de 63.

**2022-323** OCTROI – USAGE CONDITIONNEL – 99, AVENUE KING

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 99, avenue King l'exploitation d'un bureau de professionnel en tant qu'usage additionnel à l'habitation.

**2022-324** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 21 AVRIL 2022 AU 25 MAI 2022 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 21 AVRIL 2022 AU 25 MAI 2022

La liste des amendements budgétaires pour la période du 21 avril 2022 au 25 mai 2022 et le registre des chèques pour la période du 21 avril 2022 au 25 mai 2022 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

*Madame la conseillère Stainforth quitte son siège à 22h10.*

**2022-325** AUTORISATION – CRÉATION D'UN FONDS D'AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE DE 10 000 \$ EN SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS EN PROVENANCE DE L'UKRAINE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'autoriser la création d'un fonds d'aide financière d'urgence au montant de 10 000 \$ en soutien aux réfugiés en provenance de l'Ukraine, ainsi que l'émission d'une carte Multi renouvelable par période de 6 mois ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-10-979, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17481 émis le 10 mai 2022.

**2022-326** SOUTIEN FINANCIER – FESTIVAL DE BLUES DE L'OUEST DE L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest de l'Île ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17501 émis le 24 mai 2022.

**2022-327** DÉSIGNATION – LES OFFICIERS RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 2022-96 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

VU le Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022 ;

VU l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire

ATTENDU QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée ;

ATTENDU l'article 5.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjointe prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
QUE la ville de Pointe-Claire consente à ce que les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement ;

QUE la ville de Pointe-Claire consente à ce que les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et de l'inspection du territoire se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

QUE la ville de Pointe-Claire informe la Communauté métropolitaine de Montréal que le directeur du Service de l'urbanisme de même que le directeur du Service Inspection-Sécurité publique ou leurs représentants agiront conjointement à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur le territoire de la municipalité de Pointe-Claire.

**2022-328** AUTORISATION – SIGNATURE DES DEMANDES D'AUTORISATION ET TOUS LES DOCUMENTS REQUIS POUR LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser Madame Marie-Christine Pagé, Directrice adjointe – Gestion du territoire, ou en son absence, Madame Yi Yin, Contrôleuse de projets – Gestion du territoire, à signer les demandes d'autorisation et tous les documents requis pour le *Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)* pour l'année 2022.

*Madame la conseillère Stainforth reprend son siège à 22h12.*

**2022-329** NOMINATION – MEMBRES REMPLAÇANTS AU SEIN DU COMITÉ D'ART PUBLIC DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement De nommer Madame Nancy Overbury à titre de membre artiste de l'Ouest de l'île et Monsieur Benoit Jodoin à titre de membre expert, en remplacement de Madame Tyra Maria Trono et Monsieur Laurent Vernet, au sein du comité de d'art public, et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

**2022-330** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – LOCATION D'AUTOBUS POUR LES CAMPS DE JOUR, LE PROGRAMME DES PARCS ET LE PROGRAMMES D'AIDE AU TROISIÈME ÂGE, POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE se prévaloir des années d'option prévue au contrat intervenu avec CIE TRANSBUS (1986) INC., pour la location d'autobus pour les camps de jour, le programme des parcs et le programmes d'aide au troisième âge, pour les années 2022 et 2023, pour un montant total 45 423,21 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-56-511, 02-701-55-513, 02-701-59-984 et 02-701-25-513, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-16951 émis le 19 mai 2022.

**2022-331** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – LOCATION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE RÉFRIGÉRÉE, D'UN SENTIER EXTÉRIEUR RÉFRIGÉRÉ ET D'UNE ZAMBONI, POUR LA PÉRIODE DE LA MI-OCTOBRE 2022 À LA MI-AVRIL 2023

Vote contre :  
Madame la conseillère Stainforth

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et majoritairement DE se prévaloir des années d'option prévue au contrat intervenu avec SYNERGLACE CANADA INC., pour la location d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un sentier extérieur réfrigéré et d'une zamboni, pour la période de la mi-octobre 2022 à la mi-avril 2023, pour un montant total de 352 014,36 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-50-725, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17499 émis le 19 mai 2022.

**2022-332** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – DES TRAVAUX RÉPÉTITIFS ET DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE SURFACES EN BÉTON ET DE PAVAGE, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE se prévaloir des années d'option prévue au contrat intervenu avec LES TERRASSEMENTS MONTRÉAL INC., pour des travaux répétitifs et des travaux de réparation de surfaces en béton et de pavage, pour l'année 2023, pour un montant total de 176 206,09 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-32-930, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17505 émis le 27 mai 2022.



**2022-333** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – DES TRAVAUX RÉPÉTITIFS POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE PLOMBERIE ET DE TUYAUTERIE, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
DE se prévaloir des années d'option prévue au contrat intervenu avec MÉCANICACTION INC., pour des travaux répétitifs pour l'entretien et la réparation de plomberie et de tuyauterie, pour l'année 2022, pour un montant total de 236 455,06 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-421-32-930, 02-877-40-538 et 02-877-41-538, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17551 émis le 27 mai 2022.

**2022-334** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION ET L'INSPECTION DES SYSTÈMES DE GICLEURS, DES PANNEAUX ANNONCIATEURS ET DES COMPOSANTES DE PROTECTION INCENDIE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR LA PÉRIODE DE JUIN 2022 À JUIN 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
DE se prévaloir des années d'option prévue au contrat intervenu avec PRÉVENTION SAFETY FIRST INC., pour l'entretien, la réparation et l'inspection des systèmes de gicleurs, des panneaux annonceurs et des composantes de protection incendie de la Ville de Pointe-Claire, pour la période de juin 2022 à juin 2023, pour un montant total de 140 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-22-534, 22-418-92-876, 22-419-23-897 et 22-420-23-911, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17539 émis le 27 mai 2022.

**2022-335** OCTROI D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEU D'EAU AU PARC AUGUSTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la construction d'une aire de jeu d'eau au parc Augusta, à RÉALISATION DYNAMIQUE INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 568 686,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2227-22007 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-22-010, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17519 émis le 25 mai 2022.

**2022-336** OCTROI D'UN CONTRAT – RÉHABILITATION STRUCTURALE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR L'AVENUE DONEGANI ENTRE L'AVENUE CHESTER ET LE BOULEVARD DES SOURCES (PHASE 2)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la réhabilitation structurale de la conduite d'eau potable sur l'avenue Donegani entre l'avenue Chester et le boulevard des Sources (Phase 2), à FORACTION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 504 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2232-21036 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17525 émis le 25 mai 2022.

**2022-337** OCTROI D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE AU PARC AUGUSTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la construction d'un bâtiment sanitaire au parc Augusta, à TROICÉ CONSTRUCTION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 414 162,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2229-22022 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 63-420-13-004 et 22-421-12-930.

**2022-338** OCTROI D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE DEVANT LA GARE CEDAR PARK SUR L'AVENUE DONEGANI

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la construction d'une piste cyclable devant la Gare Cedar Park sur l'avenue Donegani, à ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 750 444,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2226-22040 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-315-00-722, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17530 émis le 25 mai 2022.

**2022-339** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec PRISME ARCHITECTURE INC. (VINCENT LECLERC ARCHITECTE INC.), pour la fourniture des services professionnels pour le projet de réaménagement et agrandissement du bâtiment des travaux publics, pour un montant total de 114 572,59 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 659 784,04 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-930, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17545 émis le 25 mai 2022.

**2022-340** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA RECONSTRUCTION DES AVENUES HARTFORD ET ROBINSDALE ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX LAMPADAIRES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec LES PAVAGES D'AMOUR INC., pour la reconstruction des avenues Hartford et Robinsdale et l'installation de nouveaux lampadaires, pour un montant total de 28 353,84 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 904 791,04 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-421-22-931 et 22-412-42-797, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17523 émis le 24 mai 2022.

**2022-341** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – REMPLACEMENT DE 2 UNITÉS AVEC SYSTÈMES R22 AU BÂTIMENT DE LA RÉCRÉATION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec OMNI VENTILATION INC.,  
pour le remplacement de 2 unités avec systèmes R22 au bâtiment de la récréation,  
pour un montant total de 1 839,60 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un  
montant total de 212 128,88 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-03-897, tel qu'il appert au  
certificat du trésorier no 22-17509 émis le 26 mai 2022.

**2022-342** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – REMPLACEMENT DE 4 UNITÉS AVEC SYSTÈMES R22 AU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec OMNI VENTILATION INC.,  
pour le remplacement de 4 unités avec systèmes R22 au Centre Aquatique, pour un  
montant total de 5 605,03 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un  
montant total de 124 006,29 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-03-897, tel qu'il appert au  
certificat du trésorier no 22-17503 émis le 26 mai 2022.

**2022-343** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE QUARTIER (PDQ5)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION CPB  
INC., pour la construction d'un nouveau poste de quartier (PDQ5), pour un montant  
total de 3 294,99 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un  
montant total de 6 587 306,17 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 04-139-02-000, tel qu'il appert au  
certificat du trésorier no 22-17541 émis le 26 mai 2022.

**2022-344** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – TRAVAUX DE PLÂTRAGE ET PEINTURE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT SITUÉ AU 230, BOULEVARD BRUNSWICK (CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec BELCOULEURS INC.,  
pour des travaux de plâtrage et peinture à l'intérieur du bâtiment situé au 230,  
boulevard Brunswick (Centre sportif Olive-Urquhart), pour un montant total de  
44 648,25 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un  
montant total de 148 125,75 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-422-62-936, tel qu'il appert au  
certificat du trésorier no 22-17468 émis le 22 avril 2022.

**2022-345** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA FOURNITURE DE MATÉRIEL/LOGICIEL AINSI QUE L'AIDE À L'INSTALLATION POUR METTRE EN PLACE LE CONTRÔLE D'ACCÈS POUR TOUTES LES PORTES DU 230, BOULEVARD BRUNSWICK (CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec SÉCURMAX, SYSTÈMES INTÉGRÉS DE SÉCURITÉ INC., pour la fourniture de matériel/logiciel ainsi que l'aide à l'installation pour mettre en place le contrôle d'accès pour toutes les portes du 230, boulevard Brunswick (Centre sportif Olive-Urquhart), pour un montant total de 12 934,69 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 85 609,61 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-002, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17553 émis le 27 mai 2022.

**2022-346** APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS EN PROCESSUS PARTICIPATIFS POUR LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des services professionnels en processus participatifs pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 22-150-17537.

**2022-347** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUIN 2022

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de juin 2022, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2022-348** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 7 JUIN 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 7 juin 2022, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

**2022-349** APPROBATION – PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE DES PERSONNES SALARIÉES PROFESSIONNELLES DE POINTE-CLAIRE POUR LA PÉRIODE DU 1 JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2025

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver le projet de convention collective des personnes salariées professionnelles de la Ville de Pointe-Claire, intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM) pour la période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2025 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, le Directeur générale et le Directeur du service des ressources humaines à signer ce document pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2022-350** APPROBATION – DÉPART ET REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
DE prendre acte et accepter la démission de M. Robert-F Weemaes à titre de Directeur général de la Ville de Pointe-Claire, effectif à minuit le 26 août 2022 ;

D'approuver et autoriser les mesures de transitions proposées par M. Weemaes en accord avec l'AMB/ASM et autoriser le Directeur des Ressources humaines et le Trésorier de la Ville à procéder aux facturations ou aux paiements requis en conséquence ;

DE donner le mandat au Directeur des Ressources humaines de la Ville de Pointe-Claire de mettre en œuvre le processus de recrutement et de sélection requis pour combler la Direction générale de la Ville ;

D'accorder un mandat pour le recrutement d'un nouveau Directeur général à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, division Ressources humaines, pour accompagner la Ville dans cette démarche de recrutement, ce conformément aux conditions énoncées dans l'offre de services 00184-0001 de RCGT et faite par Mme Louise Martel en date du 26 mai 2022, et ce aux coûts de 30 000 \$ plus les taxes applicables.

**2022-351**

**DEMANDE ET AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX REQUIS POUR COMPLÉTER LE TRONÇON DE MUR ANTIBRUIT MANQUANT DU CÔTÉ SUD DE L'AUTOROUTE 20**

---

ATTENDU QU'en novembre 2016, le Conseil de Ville de Pointe-Claire adoptait unanimement la résolution no. 2016-618 demandant au Gouvernement du Québec d'agir pour que la section de mur antibruit encore manquante du côté sud de l'autoroute 20 à Pointe-Claire soit construite dans les plus brefs délais ;

ATTENDU QUE bien avant la construction de l'autoroute 20 dans l'ouest de l'île de Montréal, des quartiers résidentiels étaient déjà existants de part et d'autre de l'ancienne route no. 2, particulièrement à Pointe-Claire ;

ATTENDU QUE suite à la transformation de la route 2 d'abord en boulevard urbain, puis en autoroute, le principal secteur résidentiel de Pointe-Claire a été scindé en deux sur toute sa longueur d'est en ouest et, que la partie sud de cet important secteur résidentiel s'est retrouvée pratiquement isolée du reste de la Ville ;

ATTENDU QUE depuis la mise en œuvre de l'autoroute 20 dans l'ouest de l'île de Montréal, le Ministère des Transport du Québec a construit à ses frais des sections de mur antibruit le long des quartiers résidentiels déjà existants à Pointe-Claire et dans d'autres villes voisines ;

ATTENDU QU'il manque encore une section de mur antibruit, du côté sud de l'autoroute 20 à Pointe-Claire, entre l'avenue Cedar et le boulevard des Sources et de l'avenue Pointe-Claire jusqu'au début du mur déjà construit un peu à l'ouest de l'avenue Drayton et que le quartier résidentiel concerné et riverain à l'autoroute 20 dans ce secteur existait déjà bien avant la mise en œuvre de l'autoroute 20 à Pointe-Claire ;

ATTENDU QUE dès 1980, les études réalisées par et pour le MTQ ont confirmées que les niveaux de bruit pour le secteur résidentiel au sud de l'autoroute 20 à Pointe-Claire dépassait largement les normes de sécurité et de santé publique reconnues comme acceptables ;

ATTENDU QUE l'aménagement de l'autoroute 20 à Pointe-Claire a eu pour conséquences de faire disparaître les intersections et les feux de circulation régulant le trafic et d'augmenter considérablement le volume et surtout la vitesse du trafic, ce qui a eu globalement pour conséquences de faire augmenter d'une façon encore plus considérable le niveau de bruit émanant de l'autoroute et la pollution subie par les résidents vivant à proximité de cette nouvelle autoroute ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire a relancé régulièrement et plus particulièrement depuis 2014 ses démarches auprès du MTQ pour faire construire la section encore manquante du mur antibruit du côté sud de l'autoroute 20 à Pointe-Claire ;

ATTENDU QUE le MTQ a octroyé des mandats pour des études de préféabilité en 2016 et 2019 concernant ce mur antibruit et que les résultats de ces études confirmaient la justification et la nécessité de faire la prise de relevés terrains et d'entreprendre une étude d'avant-projet détaillée ;

ATTENDU QU'en octobre 2019, le MTQ a informé la Ville de Pointe-Claire que celle-ci devait défrayer 50% des coûts d'une telle étude et des coûts de construction éventuels du mur ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire s'est engagée par voie de résolution à payer sa juste part des coûts pour les études, tout en maintenant que pour les coûts de construction de cette section manquante du mur antibruit, les citoyennes et citoyens de Pointe-Claire devraient être traités avec la même équité que ceux et celles des villes voisines riveraines à l'autoroute 20 ;

ATTENDU QUE la nécessité de ce mur anti-bruit provient entièrement et seulement du fait que le lien routier local existant de longue date, est progressivement et irrémédiablement devenu une autoroute pour répondre aux besoins économiques de la région métropolitaine, principalement pour assurer un lien autoroutier vers l'Ontario et les États-Unis ;

ATTENDU QUE les problèmes de bruits et de pollution engendré par cette autoroute sont conséquents à l'augmentation exponentielle des volumes de trafic routier, ce, depuis plus de 40 ans et que le MTQ tarde toujours à prendre action pour en mitiger les conséquences pour les résidents et résidentes riverains de cette autoroute ;

ATTENDU QUE le MTQ s'est déjà engagé auprès de la municipalité voisine de Beaconsfield à l'effet de défrayer 75% des coûts d'un mur antibruit similaire à celui requis à Pointe-Claire.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE demander formellement au Ministre des transports du Québec et à la Ministre responsable de la région de Montréal d'assurer la réalisation rapide de ce projet afin que la section manquante du mur antibruit à Pointe-Claire, soit construite le plus rapidement possible eut égard au fait que les besoins datent de près de 40 ans et augmentent rapidement avec l'accroissement constant des volumes de trafic et du bruit émanant de l'autoroute 20 ;

D'accorder à la Ville de Pointe-Claire une aide financière équivalente à 75% des coûts à être assumés par le MTQ pour toutes les études et coûts de construction du mur antibruit le long de l'autoroute 20, tel que récemment annoncé pour la ville voisine de Beaconsfield,

**2022-352**

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement, DE lever la séance à 22 h 24.

\_\_\_\_\_  
Tim Thomas, maire

\_\_\_\_\_  
Danielle Gutierrez, greffière-adjointe